

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2644

28 septembre 2015

SOMMAIRE

AI Global Investments & CY S.C.A.	126882	CETP II Co-Invest S.à r.l.	126891
AI Global Investments GP S.à r.l.	126882	CETP III Advisor S.à r.l.	126891
Aismare Lux Holdings	126910	Chalet Ombreux S.A.	126891
Algow Finance S.A.	126883	Cidron SuperPay S.à r.l.	126912
Alliages Industries SA	126883	Claxon Participations S.A.	126891
Alpimmo	126910	CLR Immo S.A.	126894
Amcoll	126883	Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A.	126894
Ashmore SICAV 3	126883	Cottonita Investments S.A.	126894
Astrea Investments	126884	Cottonita Investments S.à r.l.	126894
Audaxis S.A.	126909	Crew S.à r.l.	126903
AVE International S.A.	126912	CUP CEE S.à r.l.	126890
AVERE ASSET Mgmt S.A.	126911	CVC Investments Sàrl	126906
Bahian S.à r.l.	126884	Cyaniris S.A.	126906
Baker Hughes International Partners S.à r.l.	126884	Cyclame S.à r.l.	126890
BCG Holding Group S.C.S.	126912	Damovo II S.à r.l.	126908
Blue Station	126912	Damovo I S.à r.l.	126908
BM Constructions S.A.	126912	Davies Associates	126909
Boucherie Clement S.à r.l.	126889	DCO Constructions S.à.r.l.	126909
Brasseur Immo S.A.	126888	Dianalux S.à r.l.	126909
BtoBe S.A.	126888	D-International-Immobilier	126906
Cabinet Vétérinaire Gindt-Bourdeau s.à r.l.	126890	Distrifashion	126906
Cauva S.A.	126890	Dkfin Management Services S.à r.l.	126907
C.Concept S.à r.l.	126910	Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l.	126908
CellHealth Global S.à r.l.	126889	Doro Investments S.à r.l.	126908
CellHealth Institute International S.à r.l.	126889	Excellence Logging Manco S.à r.l.	126866

Excellence Logging Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.024.521,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.994.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of July,

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SINOPIE INGENIERIE, a limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the French laws, with a share capital of EUR 10,000.-, having its registered office at 2 rue Pierre 1^{er} de Serbie 44510 Le Pouliguen and registered with the register of trade and companies of Saint Nazaire, under registration number 751790197;

CHIMÈRE LOGGING, a simplified public limited liability company (société par actions simplifiée) established and existing under the French laws, with a share capital of EUR 200,000.-, having its registered office at 48 rue Boileau, 92120 Montrouge France and registered with the register of trade and companies of Nanterre under number 811 829 852;

JAVA HOLDING, a société civile established and existing under the French laws, with a share capital of EUR 5,000.-, having its registered office at 12 T, rue des Petites Communes, 95560 Chauvry, France, and registered with the register of trade and companies of Pontoise, under registration number 811 220 193;

BLUE WATER ENERGY FUND I, L.P., a limited partnership formed in the Island of Guernsey (partnership number 1682) whose registered office is at PO Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP represented by its general partner BWE General Partner, L.P., itself represented by its general partner BWE GP Ltd (BWE);

Mr. Pierre Henri Boutant, French citizen, born on 23 November 1973 in Clichy la Garenne, France, residing at 7 rue Pelouze, 75008 Paris, France;

Mr. Louis Sourice, French citizen, born on 19 January 1951 in Bone, residing at 17 rue Charcot, 17137 Nieul-sur-Mer, France;

Mr. Jacques Lessi, French citizen, born on 29 April 1952 in Paris 14^{ème}, France and residing at 2, Passage de Noailles, 78300 Poissy;

Mr. Jean Marie Penanguer, French citizen, born on 24 July 1960 in Antanetibe Tananarive, Madagascar, residing at 12 rue de Copenhague, 94510 La Queue en Brie, France;

Mr. Farouk Kimour, French citizen, born on 20 March 1978 in Roubaix, France, residing at 8, rue Sainte Marie, 92400 Courbevoie, France;

All of them here represented by Mr Benoit TASSIGNY, jurist, residing professionally at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

by virtue of nine proxies given under private seal.

The above mentioned proxies, being signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, represented as above stated, have requested the notary to document their declarations and statements as follows:

I.- That the appearing persons are the shareholders (together the Shareholders) of the company Excellence Logging Manco S.à r.l., (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register, under number B 196994, incorporated by deed of the undersigned notary, on 8 May 2015, whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 1 July 2015 (the Articles), which have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II.- Terms not otherwise defined herein have the meaning ascribed thereto in the Articles;

III. That the share capital of the Company is set at USD 51,245.21 (fifty-one thousand two hundred forty-five US Dollars and twenty-one cents) represented by 1 (one) A Share, 3,530.- (three thousand five hundred thirty) B1 Tracking Shares, 3,530.- (three thousand five hundred thirty) B2 Tracking Shares, and 3,525.- (three thousand five hundred twenty-five) B3 Tracking Shares, 51,873.- (fifty-one thousand eight hundred seventy-three) C1a Tracking Shares, 51,869.- (fifty-one thousand eight hundred sixty-nine) C1b Tracking Shares, 51,867.- (fifty-one thousand eight hundred sixty-seven) C1c Tracking Shares, 477,244.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred forty-four) V1 Tracking Shares, 477,243.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred forty-three) V2 Tracking Shares, 2,001,920.- (two million one thousand nine hundred twenty) NV1 Tracking Shares and 2,001,919.- (two million one thousand nine hundred nineteen) NV2 Tracking Shares, all in registered form, with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollar) each, entirely subscribed and paid up by the Shareholders;

IV.- That the Shareholders, represented as above stated, holding all the 5,124,521 (five million one hundred twenty-four thousand five hundred twenty-one) shares representing the entire share capital of the Company, and hereby waive any convening formalities and confirm having full knowledge of the agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 39,000.- (thirty nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 51,245.21 (fifty one thousand two hundred and forty five United States Dollars and twenty one cents) to an amount of USD 90,245.21 (ninety thousand two hundred forty five United States Dollars and twenty one cents) by the issuance of 3,900,000 (three million nine hundred thousand) new shares having a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each, fully paid up together with an aggregate share premium of USD 3,861,000 (three million eight hundred sixty one thousand United States Dollars) (the New Shares);

2. Waiver by the Shareholders of their preferential subscription rights to the New Shares and acceptance from the Shareholders of the subscription to the New Shares by:

- a. Mr. Yves Gehan, born in Pontoise, France on 21 June 1977, residing at Rua da Missao 93/95 Luanda Angola;
- b. Mr. Michel Nadeau, born in Arcachon, France on 14 March 1959, residing at 37 Residence du Golf Gammarth 2070 La Marsa Tunisia; and
- c. Mr. Pascal Mirville, born in Chantilly, France on 1 July 1958, residing at 37 Residence du Golf Course Villa 18 2070 Gammarth Tunisia;

(collectively the New Shareholders);

3. Subscription to and full payment in kind of the New Shares by the New Shareholders; and

4. Full restatement of article 5.1 of the Articles.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 39,000.- (thirty nine thousand) so as to raise it from its present amount of USD 51,245.21 (fifty one thousand two hundred forty five United States Dollars and twenty one cents) represented by 1 (one) A Share, 3,530.- (three thousand five hundred thirty) B1 Tracking Shares, 3,530.- (three thousand five hundred thirty) B2 Tracking Shares, 3,525.- (three thousand five hundred twenty-five) B3 Tracking Shares, 51,873.- (fifty-one thousand eight hundred seventy-three) C1a Tracking Shares, 51,869.- (fifty-one thousand eight hundred sixty-nine) C1b Tracking Shares, 51,867.- (fifty-one thousand eight hundred sixty-seven) C1c Tracking Shares, 477,244.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred forty-four) V1 Tracking Shares, 477,243.- (four hundred seventy-seven thousand two hundred forty-three) V2 Tracking Shares, 2,001,920.- (two million one thousand nine hundred twenty) NV1 Tracking Shares and 2,001,919.- (two million one thousand nine hundred nineteen) NV2 Tracking Shares, to an amount of USD 90,245.21 (ninety thousand two hundred forty five United States Dollars and twenty one cents) through the issuance of:

- i. 22,745 (twenty two thousand seven hundred forty five) B1 Tracking Shares;
- ii. 22,744 (twenty two thousand seven hundred forty four) B2 Tracking Shares;
- iii. 22,744 (twenty two thousand seven hundred forty four) B3 Tracking Shares;
- iv. 38,865 (thirty eight thousand eight hundred sixty five) C1a Tracking Shares;
- v. 38,864 (thirty eight thousand eight hundred sixty four) C1b Tracking Shares;
- vi. 38,864 (thirty eight thousand eight hundred sixty four) C1c Tracking Shares;
- vii. 357,586 (three hundred fifty seven thousand five hundred eighty six) V1 Tracking Shares;
- viii. 357,586 (three hundred fifty seven thousand five hundred eighty six) V2 Tracking Shares;
- ix. 1,500,001 (one million five hundred thousand and one) NV1 Tracking Shares;
- x. 1,500,001 (one million five hundred thousand and one) NV2 Tracking Shares;

all in registered form, with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollar) each and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company of the same share class and to be issued and fully paid up together with an aggregate share premium of USD 3,861,000.- (three million eight hundred sixty one thousand United States Dollars).

Second resolution

The Shareholders resolve to waive their preferential subscription rights to the New Shares and to accept the subscription to the New Shares by the New Shareholders.

Third resolution

The Shareholders accept and record the following subscriptions for and full payment of the New Shares as follows:

Subscription and payment

Thereupon, the Shareholders record the subscriptions of the New Shares as follows:

Mr. Yves Gehan, French citizen, born in Pontoise, France, on 21 June 1977, duly represented by Mr Benoit TASSIGNY, jurist, residing professionally at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration), who declares to subscribe to the New Shares in the amount and proportions as set out in the table below and to pay them fully up at the Subscription Price mentioned in the table below for an aggregate amount of USD 1,350,000 (one million three hundred fifty thousand) out of which the aggregate share premium in the amount of USD 1,336,500 (one million three hundred thirty six thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated among the share premium accounts of the Company in respect of which class such share premium is being contributed:

B1 Tracking Shares

Nbr of Shares	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (seventy eight United States Dollars and seventy three cents)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (seven thousand seven hundred ninety four United States Dollars and twenty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)

B2 Tracking Shares

Nbr of Shares	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (seventy eight United States Dollars and seventy three cents)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (seven thousand seven hundred ninety four United States Dollars and twenty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)

B3 Tracking Shares

Nbr of Shares	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (seventy eight United States Dollars and seventy three cents)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (seven thousand seven hundred ninety four United States Dollars and twenty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)

C1a Tracking Shares

Nbr of Shares	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (one hundred thirty four United States Dollars and fifty three cents)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (thirteen thousand three hundred eighteen United States Dollars and forty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three United States Dollars)

C1b Tracking Shares

Nbr of Shares	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (one hundred thirty four United States Dollars and fifty three cents)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (thirteen thousand three hundred eighteen United States Dollars and forty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three United States Dollars)

C1c Tracking Shares

Nbr of Shares	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (one hundred thirty four United States Dollars and fifty three cents)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (thirteen thousand three hundred eighteen United States Dollars and forty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three United States Dollars)

V1 Tracking Shares

Nbr of Shares	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,237.80. (one thousand two hundred thirty seven United States Dollars and eighty cents)
Total Share Premium (in USD)	122,542.20 (one hundred twenty two thousand five hundred forty two United States Dollars and twenty cents)
Total Subscription Price (in USD)	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty United States Dollars)

V2 Tracking Shares

Nbr of Shares	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,237.80 (one thousand two hundred thirty seven United States Dollars and eighty cents)
Total Share Premium (in USD)	122,542.20 (one hundred twenty two thousand five hundred forty two United States Dollars and twenty cents)
Total Subscription Price (in USD)	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty United States Dollars)

NV1 Tracking Shares

Nbr of Shares	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	5,192.31 (five thousand one hundred ninety two United States Dollars and thirty one cents)
Total Share Premium (in USD)	514,038.69 (five hundred fourteen thousand thirty eight United States Dollars and sixty nine cents)
Total Subscription Price (in USD)	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one United States Dollars)

NV2 Tracking Shares

Nbr of Shares	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	5,192.31 (five thousand one hundred ninety two United States Dollars and thirty one cents)
Total Share Premium (in USD)	514,038.69 (five hundred fourteen thousand thirty eight United States Dollars and sixty nine cents)
Total Subscription Price (in USD)	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one United States Dollars)

The total subscription price for the New Shares subscribed by Mr. Yves Gehan, in the aggregate amount of USD 1,350,000.- (one million three hundred fifty thousand United States Dollars) has been paid-up by contribution in kind consisting of a claim (the YG Claim) that Mr. Yves Gehan holds against Excellence Logging TopCo SCA, a société en commandite par actions having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 196241, that he declares to be wholly owned by him, free of any encumbrance and that all formalities for the enforceability of the assignment of the YG Claim are in course, for an amount of at least of USD 1,350,000.- (one million three hundred fifty thousand United States Dollars).

Evidence of the value of the YG Claim has been given to the undersigned notary by an external auditor's valuation report that concludes that the value of the YG Claim, which has been contributed by him, is at least equal to USD 1,350,000.- (one million three hundred fifty thousand United States Dollars). The external auditor valuation report remains annexed to the present deed and shall be registered with it.

Mr. Michel Nadeau, French citizen, born in Arcachon, France, on 14 March 1959, duly represented by Mr Benoit TASSIGNY, jurist, residing professionally at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration), who declares to subscribe to the New Shares in the amount and proportions as set out in the table below and to pay them fully up at the Subscription Price mentioned in the table below for an aggregate amount of USD 1,200,000.- (one million two hundred thousand United States Dollars) out of which the aggregate share premium in the amount of USD 1,188,000.- (one million one hundred eighty eight thousand United States Dollars) shall be allocated between the share premium accounts of the Company in respect of which class such share premium is being contributed:

B1 Tracking Shares

Nbr of Shares	6,999.- (six thousand nine hundred ninety nine)
-------------------------	---

Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	69.99 (sixty nine United States Dollars and ninety nine cents)
Total Share Premium (in USD)	6,929.01 (six thousand nine hundred twenty nine United State Dollars and one cent)
Total Subscription Price (in USD)	6,999.- (six thousand nine hundred ninety nine United States Dollars)
B2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	6,998.- (six thousand nine hundred ninety eight)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	69.98 (sixty nine United States Dollars and ninety eight cents)
Total Share Premium (in USD)	6,928.02 (six thousand nine hundred twenty eight United States Dollars and two cents)
Total Subscription Price (in USD)	6,998 (six thousand nine hundred ninety eight United States Dollars)
B3 Tracking Shares	
Nbr of Shares	6,998.- (six thousand nine hundred ninety eight)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	69.98 (sixty nine United States Dollars and ninety eight cents)
Total Share Premium (in USD)	6,928.02 (six thousand nine hundred twenty eight United States Dollars and two cents)
Total Subscription Price (in USD)	6,998.- (six thousand nine hundred ninety eight United States Dollars)
C1a Tracking Shares	
Nbr of Shares	11,959.- (eleven thousand nine hundred fifty nine)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	119.59 (one hundred nineteen United States Dollars and fifty nine cents)
Total Share Premium (in USD)	11,839.40 (eleven thousand eight hundred thirty nine United States Dollars and forty cents)
Total Subscription Price (in USD)	11,959.- (eleven thousand nine hundred fifty nine United States Dollars)
C1b Tracking Shares	
Nbr of Shares	11,958.- (eleven thousand nine hundred fifty eight)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	119.58 (one hundred nineteen United States Dollars and fifty eight cents)
Total Share Premium (in USD)	11,838.42 (eleven thousand eight hundred thirty eight United States Dollars and forty two cents)
Total Subscription Price (in USD)	11,958.- (eleven thousand nine hundred fifty eight United States Dollars)
C1c Tracking Shares	
Nbr of Shares	11,958.- (eleven thousand nine hundred fifty eight)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	119.58 (one hundred nineteen United States Dollars and fifty eight cents)
Total Share Premium (in USD)	11,838.41 (eleven thousand eight hundred thirty eight United States Dollars and forty one cents)
Total Subscription Price (in USD)	11,958.- (eleven thousand nine hundred fifty eight United States Dollars)
V1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	110,026.- (one hundred ten thousand and twenty six)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,100.26 (one thousand one hundred United States Dollars and twenty six cents)
Total Share Premium (in USD)	108,925.74 (one hundred eight thousand nine hundred twenty five United States Dollars and seventy four cents)
Total Subscription Price (in USD)	110,026.- (one hundred ten thousand and twenty six United States Dollars)
V2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	110,026.- (one hundred ten thousand and twenty six United States Dollars)

Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,100.26 (one thousand one hundred United States Dollars and twenty six cents)
Total Share Premium (in USD)	108,925.74 (one hundred eight thousand nine hundred twenty five United States Dollars and seventy four cents)
Total Subscription Price (in USD)	110,026.- (one hundred ten thousand and twenty six United States Dollars)
NV1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	461,539.- (four hundred sixty one thousand five hundred thirty nine)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	4,615.39 (four thousand six hundred fifteen United States Dollars and thirty nine cents)
Total Share Premium (in USD)	456,923.61 (four hundred fifty six thousand nine hundred twenty three United States Dollars and sixty one cents)
Total Subscription Price (in USD)	461,539.- (four hundred sixty one thousand five hundred thirty nine United States Dollars)
NV2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	461,539.- (four hundred sixty one thousand five hundred thirty nine)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	4,615.39 (four thousand six hundred fifteen United States Dollars and thirty nine cents)
Total Share Premium (in USD)	456,923.61 (four hundred fifty six thousand nine hundred twenty three United States Dollars and sixty one cents)
Total Subscription Price (in USD)	461,539.- (four hundred sixty one thousand five hundred thirty nine United States Dollars)

The total subscription price for the New Shares subscribed by Mr. Michel Nadeau, in the aggregate amount of USD 1,200,000.- (one million two hundred thousand United States Dollars) has been paid-up by contribution in kind consisting of a claim (the MN Claim) that Mr. Michel Nadeau holds against Excellence Logging TopCo SCA, a société en commandite par actions having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 196241, that he declares to be wholly owned by him, free of any encumbrance and that all formalities for the enforceability of the assignment of the MN Claim are in course, for an amount of at least of USD 1,200,000.- (one million two hundred thousand United States Dollars).

Evidence of the value of the MN Claim has been given to the undersigned notary by an external auditor's valuation report that concludes that the value of the MN Claim, which has been contributed by him, is at least equal to USD 1,200,000.- (one million two hundred thousand United States Dollars). The external auditor valuation report remains annexed to the present deed and shall be registered with it.

Mr. Pascal Mirville, French citizen, born in Chantilly, France, on 1 July 1958, duly represented by Mr Benoit TASSI-GNY, jurist, residing professionally at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration), who declares to subscribe to the New Shares in the amount and proportions as set out in the table below and to pay them fully up at the Subscription Price mentioned in the table below for an aggregate amount of USD 1,350,000.- (one million three hundred fifty thousand United States Dollars) out of which the aggregate share premium in the amount of USD 1,336,500.- (one million three hundred thirty six thousand and five hundred United States Dollars) shall be allocated among the share premium accounts of the Company in respect of which class such share premium is being contributed:

B1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (seventy eight United States Dollars and seventy three cents)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (seven thousand seven hundred ninety four United States Dollars and twenty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)
B2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (seventy eight United States Dollars and seventy three cents)

Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (seven thousand seven hundred ninety four United States Dollars and twenty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)
B3 Tracking Shares	
Nbr of Shares	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (seventy eight United States Dollars and seventy three cents)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (seven thousand seven hundred ninety four United States Dollars and twenty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (seven thousand eight hundred seventy three United States Dollars)
C1a Tracking Shares	
Nbr of Shares	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (one hundred thirty four United States Dollars and fifty three cents)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (thirteen thousand three hundred eighteen United States Dollars and forty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three United States Dollars)
C1b Tracking Shares	
Nbr of Shares	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (one hundred thirty four United States Dollars and fifty three cents)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (thirteen thousand three hundred eighteen United States Dollars and forty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three United States Dollars)
C1c Tracking Shares	
Nbr of Shares	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (one hundred thirty four United States Dollars and fifty three cents)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (thirteen thousand three hundred eighteen United States Dollars and forty seven cents)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (thirteen thousand four hundred fifty three United States Dollars)
V1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,237.80. (one thousand two hundred thirty seven United States Dollars and eighty cents)
Total Share Premium (in USD)	122,542.20 (one hundred twenty two thousand five hundred forty two United States Dollars and twenty cents)
Total Subscription Price (in USD)	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty United States Dollars)
V2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,237.80 (one thousand two hundred thirty seven United States Dollars and eighty cents)
Total Share Premium (in USD)	122,542.20 (one hundred twenty two thousand five hundred forty two United States Dollars and twenty cents)
Total Subscription Price (in USD)	123,780.- (one hundred twenty three thousand seven hundred eighty United States Dollars)
NV1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one)

Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	5,192.31 (five thousand one hundred ninety two United States Dollars and thirty one cents)
Total Share Premium (in USD)	514,038.69 (five hundred fourteen thousand thirty eight United States Dollars and sixty nine cents)
Total Subscription Price (in USD)	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one United States Dollars)
NV2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	5,192.31 (five thousand one hundred ninety two United States Dollars and thirty one cents)
Total Share Premium (in USD)	514,038.69 (five hundred fourteen thousand thirty eight United States Dollars and sixty nine cents)
Total Subscription Price (in USD)	519,231.- (five hundred nineteen thousand two hundred thirty one United States Dollars)

The total subscription price for the New Shares subscribed by Mr. Pascal Mirville, in the aggregate amount of USD 1,350,000.- (one million three hundred fifty thousand United States Dollars) has been paid-up by contribution in kind consisting of a claim (the PM Claim) that Mr. Pascal Mirville holds against Excellence Logging TopCo SCA, a société en commandite par actions having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 196241, that he declares to be wholly owned by him, free of any encumbrance and that all formalities for the enforceability of the assignment of the PM Claim are in course, for an amount of at least of USD 1,350,000.- (one million three hundred fifty United States Dollars).

Evidence of the value of the PM Claim has been given to the undersigned notary by an external auditor's valuation report that concludes that the value of the PM Claim, which has been contributed by him, is at least equal to USD 1,350,000.- (one million three hundred fifty thousand United States Dollars). The external auditor valuation report remains annexed to the present deed and shall be registered with it.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to fully restate article 5.1 of the Articles to henceforth read as follows:

Art. 5.1.

“5.1 The issued share capital of the Company is set at USD 90,245.21 (ninety thousand two hundred forty five United States Dollars and twenty one cents) represented by:

- i. 1 (one) A ordinary share (the A Share), entitling their holder to an annual cumulative dividend of 10% of its nominal value;
 - ii. 26,275.- (twenty six thousand two hundred seventy five) B1 ordinary shares (B1 Tracking Shares), entitling their holders to any distributions in connection with the B1 Ordinary Shares;
 - iii. 26,274.- (twenty six thousand two hundred seventy four) B2 ordinary shares (B2 Tracking Shares), entitling their holders to any distributions in connection with the B2 Ordinary Shares;
 - iv. 26,269.- (twenty six thousand two hundred sixty nine) B3 ordinary shares (B3 Tracking Shares), entitling their holders to any distributions in connection with the B3 Ordinary Shares;
 - v. 90,738.- (ninety thousand seven hundred thirty eight) C1a ordinary shares (C1a Tracking Shares) entitling their holders to any distributions in connection with the C1 Ordinary Shares 1;
 - vi. 90,733.- (ninety thousand seven hundred thirty three) C1b ordinary shares (C1b Tracking Shares) entitling their holders to any distributions in connection with the C1 Ordinary Shares 2; and
 - vii. 90,731.- (ninety thousand seven hundred thirty one) C1c ordinary shares (C1c Tracking Shares) entitling its holders to any distributions in connection with the C1 Ordinary Shares 3;
 - viii. 834,830.- (eight hundred thirty four thousand eight hundred thirty) V1 shares (V1 Tracking Shares) entitling their holders to any distributions in connection with the V1 Voting Preference Shares;
 - ix. 834,829.- (eight hundred thirty four thousand eight hundred twenty nine) V2 shares (V2 Tracking Shares) entitling their holders to any distributions in connection with the V2 Voting Preference Shares;
 - x. 3,501,921.- (three million five hundred one thousand nine hundred twenty one) NV1 shares (NV1 Tracking Shares) entitling their holders to any distributions in connection with the NV1 Non-Voting Preference Shares;
 - xi. 3,501,920.- (three million five hundred one thousand nine hundred twenty) NV2 shares (NV2 Tracking Shares) entitling their holders to any distributions in connection with the NV2 Non-Voting Preference Shares;
- all in registered form, with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollar) each.”

Art. 5.2.

“5.2. The share capital of the Company shall be increased or decreased by resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In particular, In the future, the Company may issue:

- i. C2a ordinary shares (C2a Tracking Shares), entitling its holders to any distributions in connection with the C2 Ordinary Shares 1;
 - ii. C2b ordinary shares (C2b Tracking Shares), entitling its holders to any distributions in connection with the C2 Ordinary Shares 2;
 - iii. C2c ordinary shares (C2c Tracking Shares), entitling its holders to any distributions in connection with the C2 Ordinary Shares 3;
- all in registered form, with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollar) each.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,100.-.

Closure

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Statement

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf juillet;

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont Comparu:

SINOPIE INGENIERIE, une société à responsabilité limitée, constituée et existante en vertu du droit français, avec un capital social de EUR 10.000,-, ayant son siège social au 2, rue Pierre 1^{er} de Serbie 44510 Le Pouliguen et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire, sous le numéro d'enregistrement 751790197;

CHIMÈRE LOGGING, une société par actions simplifiée constituée et existante en vertu du droit français, avec un capital social de EUR 200.000,- ayant son siège social au 48, rue Boileau, 92120 Montrouge France et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro d'enregistrement 811 829 852;

JAVA HOLDING, une société civile constituée et existante en vertu du droit français, avec un capital social de EUR 5.000,-, ayant son siège social au 12 T, rue des Petites Communes, 95560 Chauvry, France et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Pontoise, sous le numéro d'enregistrement 811 220 193;

BLUE WATER ENERGY FUND I, L.P., une société en commandite constituée dans l'île de Guernesey (numéro 1682) ayant son siège social au PO Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP représentée par son associé commandité BWE General Partner, L.P., représenté par son associé commandité BWE GP Ltd (BWE)

Monsieur Pierre Henri Boutant, de nationalité française, né le 23 novembre 1973 à Clichy la Garenne, France, demeurant au 7 rue Pelouze, 75008 Paris, France;

Monsieur Louis Sourice, de nationalité française, né le 19 janvier 1951 à Bone, demeurant au 17 rue Charcot, 17137 Niul-sur-Mer, France;

Monsieur Jacques Lessi, de nationalité française, né le 29 avril 1952 à Paris 14^{ème}, France, demeurant au 2, Passage de Noailles, 78300 Poissy;

Monsieur Jean Marie Penanguer, de nationalité française, né le 24 juillet 1960 à Antanetibe Tananarive, Madagascar, demeurant au 12 rue de Copenhague, 94510 La Queue en Brie, France; et

Monsieur Farouk Kimour, de nationalité française, né le 20 mars 1978 à Roubaix, France, demeurant au 8, rue Sainte Marie, 92400 Courbevoie, France.

Tous ci-après représentés par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu de neuf procurations donnés sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, on requit le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les comparants sont les associés (ensemble les Associés) de la société Excellence Logging Manco S.à r.l., (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196994, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 Mai 2015, dont les statuts n'ont pas encore été publiés, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 1 Juillet 2015 (Statuts) et qui n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. - Les termes non définis autrement aux présentes ont le sens qui lui est attribué dans les Statuts;

III. - Que le capital social de la Société est fixé à USD 51.245,21 (cinquante-et-un mille deux cents quarante-cinq Dollars US et vingt-et-un cents) représenté par 1 (une) part sociale ordinaire de Classe A (Part sociale Classe A), 3.530,- (trois mille cinq cents trente) Parts Sociales Traçantes Classe B1, 3.530,- (trois mille cinq cents trente) Parts Sociales Traçantes Classe B2, et 3.525,- (trois mille cinq cents vingt-cinq) Parts Sociales Traçantes Classe B3, 51.873,- (cinquante et un mille huit cent soixante-treize) Parts sociales Traçantes Classe C1a, 51.869,- (cinquante et un mille huit cent soixante-neuf) Parts sociales Traçantes Classe C1b, 51.867,- (cinquante et un mille huit cent soixante-sept) Parts sociales Traçantes Classe C1c, 477.244,- (quatre cent soixante-dix-sept mille et deux cent quarante-quatre) Parts sociales Traçantes Classe V1, 477.243,- (quatre cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-trois) Parts sociales Traçantes Classe V2, 2.001.920,- (deux millions un mille neuf cent vingt) Parts sociales Traçantes Classe NV1, 2.001.919,- (deux millions un mille neuf cent dix-neuf) Parts sociales Traçantes Classe NV2 toutes étant des parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de 0.01 cents USD (USD 0.01 cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par les Associés;

IV.- Que les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, propriétaires de toutes les 5.124.521 (cinq millions cent vingt-quatre mille cinq cent vingt-et-un) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société, et renoncent aux formalités de convocation et confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 39.000,- (trente-neuf mille Dollars US) afin de le porter de son montant actuel de USD 51.245,21 (cinquante-et-un mille deux cent quarante-cinq Dollars US et vingt et un cents) à un montant de USD 90.245,21 (quatre-vingt-dix mille deux cent quarante-cinq Dollars US et vingt-et-un centimes) par l'émission de 3.900.000 (trois millions neuf cent mille) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollars US) chacune, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de USD 3.861.000 (trois millions huit cent soixante et un mille Dollars US) (Parts Sociales Nouvelles);

2. Renonciation par les Associés à leur droit préférentiel de souscription à certaines Parts Sociales Nouvelles et leur acceptation de la souscription à certaines Parts Sociales Nouvelles par:

a. M. Yves Gehan, né à Pontoise, France, le 21 juin 1977, résidant à Rua da Missao 93/95 Luanda Angola;

b. M. Michel Nadeau, né à Arcachon, France, le 14 mars 1959, résidant au 37 Residence du Golf Gammarth 2070 La Marsa Tunisie; et

c. M. Pascal Mirville, né à Chantilly, France, le 1 juillet 1958, résidant au 37 Residence du Golf Course Villa 18 2070 Gammarth Tunisie;

(collectivement les Nouveaux Associés);

3. Souscription et libération intégrale en nature des Actions Nouvelles par les Nouveaux Actionnaires; et

4. Refonte complète de l'article 5.1 des Statuts.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société par un montant de USD 39.000 (trente-neuf mille Dollars US) afin de le porter de USD 51.245,21 (cinquante-et-un mille deux cent quarante-cinq Dollars US et vingt-et-un cents) représenté par 1 (une) part sociale ordinaire de Classe A (Part sociale Classe A), 3.530,- (trois mille cinq cents trente) Parts Sociales Traçantes Classe B1, 3.530,- (trois mille cinq cents trente) Parts Sociales Traçantes Classe B2, et 3.525,- (trois mille cinq cents vingt-cinq) Parts Sociales Traçantes Classe B3, 51.873,- (cinquante et un mille huit cent soixante-treize) Parts sociales Traçantes Classe C1a, 51.869,- (cinquante et un mille huit cent soixante-neuf) Parts sociales Traçantes Classe C1b, 51.867,- (cinquante et un mille huit cent soixante-sept) Parts sociales Traçantes Classe C1c, 477.244,- (quatre cent soixante-dix-sept mille et deux cent quarante-quatre) Parts sociales Traçantes Classe V1, 477.243,- (quatre cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-trois) Parts sociales Traçantes Classe V2, 2.001.920,- (deux millions un mille neuf cent vingt) Parts sociales Traçantes Classe NV1, 2.001.919,- (deux millions un mille neuf cent dix-neuf) Parts sociales Traçantes Classe NV2, à un montant égal à USD 90.245,21 (quatre-vingt-dix mille deux cent quarante-cinq Dollars US et vingt-et-un centimes) par l'émission de:

- i. 22.745,- (vingt-deux mille sept cent quarante-cinq) Parts sociales Traçantes Classe B1;
- ii. 22.744,- (vingt-deux mille sept cent quarante-quatre) Parts sociales Traçantes Classe B2;
- iii. 22.744,- (vingt-deux mille sept cent quarante-quatre) Parts sociales Traçantes Classe B3;
- iv. 38.865,- (trente-huit mille huit cent soixante-cinq) Parts sociales Traçantes Classe C1a;
- v. 38.864,- (trente-huit mille huit cent soixante-quatre) Parts sociales Traçantes Classe C1b;
- vi. 38.864,- (trente-huit mille huit cent soixante-quatre) Parts sociales Traçantes Classe C1c;
- vii. 357.586,- (trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six) Parts sociales Traçantes Classe V1;
- viii. 357.586,- (trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six) Parts sociales Traçantes Classe V2;
- ix. 1.500.001,- (un million cinq cent mille et un) Parts sociales Traçantes Classe NV1;
- x. 1.500.001,- (un million cinq cent mille et un) Parts sociales Traçantes Classe NV2;

toutes étant des parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de 0.01 cents USD chacune (USD 0,01 cents) et étant émises selon les mêmes modalités et conditions que les parts sociales existantes de la Société de même catégorie de parts sociales et à être émises et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de USD 3.861.000,- (trois million huit cent soixante et un mille Dollars US).

Deuxième résolution

Les Associés décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription aux Parts Sociales Nouvelles et acceptent la souscription par les Nouveaux Associés aux Parts Sociales Nouvelles.

Troisième résolution

Les Associés acceptent et enregistrent les souscriptions suivantes et la libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles comme suit:

Souscription et payement

Ensuite, les Associés enregistrent les souscriptions des Parts Sociales Nouvelles comme suit:

Monsieur Yves Gehan, citoyen français, né à Pontoise, France, le 21 Juin 1977, dûment représenté par Monsieur TAS-SIGNY, juriste, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement), qui déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvelles dans le montant et les proportions dans le tableau ci-dessous et de les libérer intégralement au prix de souscription mentionné dans le tableau ci-dessous pour un montant total de USD 1.350.000, (un million trois cent cinquante mille Dollars US), dont la prime d'émission est d'un montant de USD 1,336,500.- (un million trois cent trente-six mille cinq cents Dollars US) sera allouée sur les comptes de prime d'émission de la Société rattachée aux catégories de Parts Sociales auxquelles cette prime d'émission est contribué:

B1 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	78.73 (soixante-dix-huit Dollars US et soixante-treize centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	7,794.27 (sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze Dollars US et vingt-sept centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize Dollars US)
B2 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	78.73 (soixante-dix-huit Dollars US et soixante-treize centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	7,794.27 (sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze Dollars US et vingt-sept centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize Dollars US)
B3 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	78.73 (soixante-dix-huit Dollars US et soixante-treize centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	7,794.27 (sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze Dollars US et vingt-sept centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize Dollars US)
C1a Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois)

Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	134.53 (cent trente-quatre Dollars US et cinquante-trois centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	13,318.47 (treize mille trois cent dix-huit Dollars US et quarante-sept centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois Dollars US)
C1b Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	134.53 (cent trente-quatre Dollars US et cinquante-trois centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	13,318.47 (treize mille trois cent dix-huit Dollars US et quarante-sept centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois Dollars US)
C1c Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	134.53 (cent trente-quatre Dollars US et cinquante-trois centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	13,318.47 (treize mille trois cent dix-huit Dollars US et quarante-sept centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois Dollars US)
V1 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	1,237.80. (mille deux cent trente-sept Dollars US et quatre-vingt centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	122,542.20 (cent vingt-deux mille cinq cent quarante-deux Dollars US et vingt centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt Dollars US)
V2 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	1,237.80. (mille deux cent trente-sept Dollars US et quatre-vingt centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	122,542.20 (cent vingt-deux mille cinq cent quarante-deux Dollars US et vingt centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt Dollars US)
NV1 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	5,192.31 (cinq mille cent quatre-vingt-douze Dollars et trente un centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	514,038.69 (cinq cent quatorze mille trente-huit Dollars US et soixante-neuf centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un Dollars US)
NV2 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	5,192.31 (cinq mille cent quatre-vingt-douze Dollars et trente un centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	514,038.69 (cinq cent quatorze mille trente-huit Dollars US et soixante-neuf centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un Dollars US)

Le montant total de la souscription pour les Parts Sociales Nouvelles souscrites par M. Yves Gehan, pour un montant total de USD 1,350,000.- (un million trois cent cinquante mille Dollars US) a été libéré par l'apport en nature d'une créance (la Créance YG) par M. Yves Gehan dont il l'a détient à l'encontre d'Excellence Logging TopCo SCA, a société en

commandite par actions ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196241, qu'il déclare en détenir la totalité, sans qu'elle soit grevée de charges et que toutes les formalités en vue de l'enforçabilité de la cession de la Créance YG sont en cours, pour un montant d'au moins USD 1,350,000.- (un million trois cent cinquante mille Dollars US).

La preuve de la valeur de la Créance YG a été produite au Notaire par un rapport d'évaluation d'un auditeur externe qui avait conclu que la valeur de la Créance YG qui a été contribuée par lui, est d'au moins égale à USD 1,350,000.- (un million trois cent cinquante mille Dollars US). Le rapport d'évaluation de l'auditeur externe restera annexé au présent acte et sera enregistré avec.

Monsieur Michel Nadeau, citoyen français, né à Arcachon, France, le 14 Mars 1959, dûment représenté par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement), qui déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvelles dans le montant et les proportions dans le tableau ci-dessous les libérer intégralement au prix de souscription mentionné dans le tableau ci-dessous pour un montant total de USD 1.200.000, (un million deux cent mille Dollars US), dont la prime d'émission est d'un montant de USD 1,188,000.- (un million cent quatre-vingt-huit mille Dollars US) sera allouée sur les comptes de prime d'émission de la Société rattachée aux catégories de Parts Sociales auxquelles cette prime d'émission est contribuée:

B1 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	6,999.- (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	69.99 (soixante-neuf Dollars US et quatre-vingt-dix-neuf centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	6,929.01 (six mille neuf cent vingt-neuf Dollars US et un centime)
Total Prix de Souscription (en USD)	6,999.- (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf)
B2 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	6,998.- (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	69.98 (soixante-neuf Dollars US et quatre-vingt-dix-huit centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	6,928.02 (six mille neuf cent vingt-huit Dollars US et deux centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	6,998 (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars US)
B3 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	6,998.- (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	69.98 (soixante-neuf Dollars US et quatre-vingt-dix-huit centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	6,928.02 (six mille neuf cent vingt-huit Dollars US et deux centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	6,998 (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars US)
C1a Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	11,959.- (onze mille neuf cent cinquante-neuf)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	119.59 (cent dix-neuf Dollars US et cinquante-neuf centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	11,839.40 (onze mille huit cent trente-neuf Dollars US et quarante centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	11,959.- (onze mille neuf cent cinquante-neuf Dollars US)
C1b Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	11,958.- (onze mille neuf cent cinquante-huit)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	119.58 (cent dix-neuf Dollars US et cinquante-huit centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	11,838.42 (onze mille huit cent trente-huit Dollars US et quarante-deux centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	11,958.- (onze mille neuf cent cinquante-huit Dollars US)
C1c Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	11,958.- (onze mille neuf cent cinquante-huit)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	119.58 (cent dix-neuf Dollars US et cinquante-huit centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	11,838.42 (onze mille huit cent trente-huit Dollars US et quarante-deux centimes)

Total Prix de Souscription (en USD)	11,958.- (onze mille neuf cent cinquante-huit Dollars US)
V1 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	110,026.- (cent dix mille vingt-six)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	1,100.26 (mille cent Dollars US et vingt-six centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	108,925.74 (cent huit mille neuf cent vingt-cinq Dollars US et soixante-quatorze centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	110,026.- (cent dix mille et vingt-six Dollars US)
V2 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	110,026.- (cent dix mille vingt-six)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	1,100.26 (mille cent Dollars US et vingt-six centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	108,925.74 (cent huit mille neuf cent vingt-cinq Dollars US et soixante-quatorze centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	110,026.- (cent dix mille et vingt-six Dollars US)
NV1 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	461,539.- (quatre cent soixante et un mille cinq cent trente- neuf)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	4,615.39 (quatre mille six cent quinze Dollars US et trente- neuf centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	456,923.61 (quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt- trois Dollars US et soixante-et-un centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	461,539.- (quatre cent soixante et un mille cinq cent trente- neuf Dollars US)
NV2 Tracking Shares	
Nr de Parts Sociales	461,539.- (quatre cent soixante et un mille cinq cent trente- neuf)
Total Valeur Nominale (USD 0,01 / Part.)	4,615.39 (quatre mille six cent quinze Dollars US et trente- neuf centimes)
Total Prime d'Emission (en USD)	456,923.61 (quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt- trois Dollars US et soixante-et-un centimes)
Total Prix de Souscription (en USD)	461,539.- (quatre cent soixante et un mille cinq cent trente- neuf Dollars US)

Le montant total de la souscription pour les Parts Sociales Nouvelles souscrites par Monsieur Michel Nadeau, pour un montant total de USD 1,200,000.- (un million deux cent mille Dollars US) a été libéré par l'apport en nature d'une créance (la Créance MN) par M. Michel Nadeau dont il l'a détient à l'encontre d' Excellence Logging TopCo SCA, a société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196241, qu'il déclare en détenir la totalité, sans qu'elle soit grevée de charges et que toutes les formalités en vue de l'enforçabilité de la cession de la créance de M. Michel Nadeau sont en cours, pour un montant d'au moins USD 1,200,000.- (un million deux cent mille Dollars US).

La preuve de la valeur de la Créance MN a été produite au Notaire par un rapport d'évaluation d'un auditeur externe qui avait conclu que la valeur de la Créance MN, qui a été contribuée par lui, est d'au moins égale à USD 1,200,000.- (un million deux cent mille Dollars US). Le rapport d'évaluation de l'auditeur externe restera annexé au présent acte et sera enregistré avec.

Monsieur Pascal Mirville, citoyen français, né à Chantilly, France, le 1^{er} Juillet 1958, dûment représenté par Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement), qui déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvelles dans le montant et les proportions dans le tableau ci-dessous les libérer intégralement au prix de souscription mentionné dans le tableau ci-dessous pour un montant total de USD 1.350.000.- (un million trois cent cinquante mille Dollars US), dont la prime d'émission est d'un montant de USD 1,336,500 (un million trois cent trente-six mille et cinq cents Dollars US) sera allouée entre les comptes de prime d'émission de la Société rattachés aux catégories de Parts Sociales auxquelles cette prime d'émission est contribuée:

B1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (soixante-dix-huit Dollars US et soixante-treize centimes)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze Dollars US et vingt-sept centimes)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize Dollars US)

B2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (soixante-dix-huit Dollars US et soixante-treize centimes)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze Dollars US et vingt-sept centimes)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize Dollars US)
B3 Tracking Shares	
Nbr of Shares	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	78.73 (soixante-dix-huit Dollars US et soixante-treize centimes)
Total Share Premium (in USD)	7,794.27 (sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze Dollars US et vingt-sept centimes)
Total Subscription Price (in USD)	7,873.- (sept mille huit-cent-soixante-treize Dollars US)
C1a Tracking Shares	
Nbr of Shares	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (cent trente-quatre Dollars US et cinquante-trois centimes)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (treize mille trois cent dix-huit Dollars US et quarante-sept centimes)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois Dollars US)
C1b Tracking Shares	
Nbr of Shares	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (cent trente-quatre Dollars US et cinquante-trois centimes)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (treize mille trois cent dix-huit Dollars US et quarante-sept centimes)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois Dollars US)
C1c Tracking Shares	
Nbr of Shares	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	134.53 (cent trente-quatre Dollars US et cinquante-trois centimes)
Total Share Premium (in USD)	13,318.47 (treize mille trois cent dix-huit Dollars US et quarante-sept centimes)
Total Subscription Price (in USD)	13,453.- (treize mille quatre cent cinquante-trois Dollars US)
V1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,237.80. (mille deux cent trente-sept Dollars US et quatre-vingt centimes)
Total Share Premium (in USD)	122,542.20 (cent vingt-deux mille cinq cent quarante-deux Dollars US et vingt centimes)
Total Subscription Price (in USD)	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt Dollars US)
V2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	1,237.80. (mille deux cent trente-sept Dollars US et quatre-vingt centimes)
Total Share Premium (in USD)	122,542.20 (cent vingt-deux mille cinq cent quarante-deux Dollars US et vingt centimes)
Total Subscription Price (in USD)	123,780.- (cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt Dollars US)
NV1 Tracking Shares	
Nbr of Shares	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un)

Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	5,192.31 (cinq mille cent quatre-vingt-douze Dollars et trente un centimes)
Total Share Premium (in USD)	514,038.69 (cinq cent quatorze mille trente-huit Dollars US et soixante-neuf centimes)
Total Subscription Price (in USD)	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un Dollars US)
NV2 Tracking Shares	
Nbr of Shares	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un)
Total Nominal Value (USD 0.01 / Sh.)	5,192.31 (cinq mille cent quatre-vingt-douze Dollars et trente un centimes)
Total Share Premium (in USD)	514,038.69 (cinq cent quatorze mille trente-huit Dollars US et soixante-neuf centimes)
Total Subscription Price (in USD)	519,231.- (cinq cent dix-neuf deux cent trente et un Dollars US)

Le montant total de la souscription pour les Parts Sociales Nouvelles souscrites par M. Pascal Mirville, pour un montant total de USD 1,350,000.- (un million trois cent cinquante mille Dollars US) a été payé par l'apport en nature d'une créance (la Créance PM) par M. Pascal Mirville dont il l'a détié à l'encontre d' Excellence Logging TopCo SCA, a société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196241, qu'il déclare en détenir la totalité, sans qu'elle soit grevée de charges et que toutes les formalités en vue de l'enforçabilité de la cession de la créance de M. Michel Nadeau sont en cours, pour un montant d'au moins USD 1,350,000.- (un million trois cent cinquante mille Dollars US).

La preuve de la valeur de la Créance PM a été produite au Notaire par un rapport d'évaluation d'un auditeur externe qui avait conclu que la valeur de la Créance PM, qui a été contribuée par lui, est d'au moins égale à USD 1,350,000.- (un million trois cent cinquante mille Dollars US). Le rapport d'évaluation de l'auditeur externe restera annexé au présent acte et sera enregistré avec.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 5.1.

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 90.245,21 (quatre-vingt-dix mille deux cent quarante-cinq Dollars US et vingt et un centimes) représenté par

- i. 1 (une) part sociale ordinaire de Classe A (Part sociale Classe A) accordant à son détenteur un dividende annuel cumulatif de 10% de sa valeur nominale;
 - ii. 26.275,- (vingt-six mille deux cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires de Classe B1 (Parts sociales Traçantes Classe B1), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Ordinaires de Classe B1;
 - iii. 26.274,- (vingt-six mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires de Classe B2 (Parts sociales Traçantes Classe B2), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Ordinaires de Classe B2;
 - iv. 26.269,- (vingt-six mille deux cent soixante-neuf) parts sociales ordinaire de Classe B3 (Parts sociales Traçantes Classe B3), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Ordinaires de Classe B3;
 - v. 90.738,- (quatre-vingt-dix mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires de Classe C1a (Parts sociales Traçantes Classe C1a), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Ordinaires 1 de Classe C1;
 - vi. 90.733,- (quatre-vingt-dix mille sept cent trente-trois) parts sociales ordinaires de Classe C1b (Parts sociales Traçantes Classe C1b), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions Parts Sociales Ordinaires 2 de Classe C1;
 - vii. 90.731,- (quatre-vingt-dix mille sept cent trente un) parts sociales ordinaires de Classe C1c (Parts sociales Traçantes Classe C1c), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions Parts Sociales Ordinaires 3 de Classe C1
 - viii. 834.830,- (huit cent trente-quatre mille huit cent trente) parts sociales de Classe V1 (Parts sociales Traçantes Classe V1) accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Préférentielles Avec Droit de Vote V1;
 - ix. 834,829.- (huit cent trente-quatre mille huit cent vingt-neuf) parts sociales de Classe V2 (Parts sociales Traçantes Classe V2) accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Préférentielles Avec Droit de Vote V2;
 - x. 3,501,921.- (trois millions cinq cent un mille neuf cent vingt et un) parts sociales de Classe NV1 (Parts sociales Traçantes Classe NV1) accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Préférentielles Sans Droit de Vote NV1;
 - xi. 3,501,920.- (trois millions cinq cent un mille neuf cent vingt) parts sociales de Classe NV2 (Parts sociales Traçantes Classe NV2) accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Préférentielles Sans Droit de Vote NV2;
- toutes étant des parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de 0.01 cents USD chacune (USD 0.01 cents).

Art. 5.2. Le capital social de la Société doit être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés tel que adoptée selon les modalités applicables à la modification des Statuts. En particulier, la Société doit émettre:

- i. part sociale ordinaire de Classe C2a (Parts sociales Traçantes Classe C2a), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Ordinaires 1 de Classe C2;
 - ii. part sociale ordinaire de Classe C2b (Parts sociales Traçantes Classe C2b), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Ordinaires 2 de Classe C2;
 - iii. part sociale ordinaire de Classe C2c (Parts sociales Traçantes Classe C2c), accordant à leurs détenteurs le droit aux distributions dues au titre des Parts Sociales Ordinaires 3 de Classe C 2;
- toutes étant des parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de 0.01 cents USD chacune (USD 0.01 cents).»

Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 4.100,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ou leurs représentants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparant (ou leurs représentants), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont signé le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015133709/936.

(150145111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135438/10.

(150147090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135439/10.

(150147091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Algow Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.558.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 9 juillet 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ALGOW FINANCE S.A., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 4 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015135442/16.

(150147233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Alliages Industries SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 174.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135443/10.

(150147023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Amcoll, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.244.

Les statuts coordonnés au 15 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015135450/11.

(150147813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Ashmore SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.742.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 15 juillet 2015 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Steve David (demeurant au 6, rue Lou Hemmer, L- 1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg), Monsieur Claude Kremer (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg), Monsieur Steve Hicks (demeurant au Royaume-Uni), Monsieur John Gregory (demeurant au Royaume-Uni) et Monsieur Dennis Robertson (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) au poste d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

2. L'assemblée a élu KPMG Luxembourg SARL, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ASHMORE SICAV 3

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015135458/19.

(150147227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Astrea Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 177.624.

—
Extrait du procès-verbal de la résolution écrite de l'associé unique du 26 juin 2015

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 24, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, avec effet au 26 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015135460/13.

(150147234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Bahian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 179.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Pour compte de Bahian Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015135468/12.

(150147138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Baker Hughes International Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 184.490.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before, Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Baker Hughes International Partners S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184490 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 15 January 2014 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary then residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 901 of 9 April 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 17 January 2014 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary then residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 901 of 9 April 2014.

There appeared:

Baker Hughes International Partners Holdings SCS, a common limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184080 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy SCS, itself represented by Jean-Marie Bontemps, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 20,002 (twenty thousand and two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notice;

2) Decision to amend the notarial deed passed on 15 January 2014 (the Deed), deposited in the registre de commerce on February 17th, 2014 under the reference L140029543 in order to reflect the correct subscription price for the shares subscribed by the Sole Shareholder at incorporation (the Correct Subscription Price) and the correct valuation of the assets contributed (the Correct Valuation) by it to the Company; and

3) Decision to grant power and authority to any manager of the Company.

III. that the Sole shareholder resolves to take the following resolutions in order to amend the “Subscription and Payment” part of the Deed, it being understood that all the other provisions of the Deed remain unchanged:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the contribution made by it at the occasion of the Deed has been undervalued as the correct total value is USD 2,812,441,889.57 (two billion eight hundred and twelve million four hundred and forty-one thousand eight hundred and eighty-nine United States dollars and fifty-seven) instead of USD 2,787,219,321 (two billion seven hundred and eighty-seven million two hundred and nineteen thousand three hundred and twenty-one United States dollars) as indicated in the Deed.

The Correct Valuation is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Deed to reflect the Correct Subscription Price and the Correct Valuation so that the “Subscription and Payment” part of the Deed shall read as follows:

“Subscription and Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares have been subscribed by Baker Hughes International Partners Holdings SCS.

All the 20,000 (twenty thousand) shares have been fully paid-up by way of a contribution in kind which consists in all the 19,990 (nineteen thousand nine hundred and ninety) common shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each (the Shares) held by Baker Hughes International Partners Holdings SCS in Baker Hughes International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), so that the Shares are at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

The Shares are freely transferable as confirmed by Baker Hughes International Partners Holdings SCS.

The valuation certificate and the confirmation by Baker Hughes International Partners Holdings SCS, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Shares having a total value of USD 2,812,441,889.57 (two billion eight hundred and twelve million four hundred and forty-one thousand eight hundred and eighty-nine United States dollars and fifty-seven cents) are thus at the free disposal of the Company.

The amount corresponding to the value of the Shares will be allocated as follows:

- USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 2,000 (two thousand United States dollars) to the legal reserve of the Company; and
- USD 2,812,419,889.57 (two billion eight hundred and twelve million four hundred and nineteen thousand eight hundred and eighty-nine United States dollars and fifty-seven cents) to the Company's share premium account.”

As a result, the amount of the Company's share premium is now rectified, with effect as of the date of the Deed, and set at the time of the passing of the Deed at USD 2,812,419,889.57 (two billion eight hundred and twelve million four hundred and nineteen thousand eight hundred and eighty-nine United States dollars and fifty-seven) (the Correct Share Premium Amount).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company to (i) individually proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Correct Share Premium Amount in the Company's books and accounts and (ii) perform anything else which might be necessary or useful in connection with the implementation of above.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately EUR 400.- (four hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Devant, Maître Danielle KOLBACH, Notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand- Duché du Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Baker Hughes International Partners S.à r.l, une société à responsabilité limité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 20.002 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184490 (la Société). La Société a été constituée à Luxembourg le 15 janvier 2014 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, ancien notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 901 le 9 avril 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 17 janvier 2014 par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire ancien de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 901 du 9 avril 2014.

A Comparu:

Baker Hughes International Partner Holdings SCS, une société en commandite simple, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B184080 (l'Associé Unique).

ici représenté par Allen & Overy SCS elle-même représentée par Jean-Marie Bontemps, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 20,002 (vingt mille deux) parts sociales dans la société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui se trouve dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-dessous reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux formalités de convocations;

2) Décision de modifier l'acte notarié passé en date du 15 janvier 2014 (l'Acte) déposé au registre de commerce en date du 17 février 2014 sous la référence L140029543 de façon à y refléter le prix correct de souscription des nouvelles parts sociales souscrites par l'Associé Unique lors de la constitution (le Prix Correct de Souscription) ainsi que l'évaluation correcte des actifs apportés (l'Evaluation Correcte) par l'Associé Unique; et

3) Décision de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes de façon à modifier la partie «souscription et paiement» de l'Acte, étant entendu que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqués et déclarants avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte que la totalité de l'apport réalisé par lui à l'occasion de l'Acte a été sous-évalué et que la valeur cumulée correcte est de 2.812.441.889,57 USD (deux milliards huit cent douze millions quatre cent quarante-et-un mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-sept cents) au lieu de 2,787,219,321USD

(deux milliards sept cent quatre-vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille trois cent vingt-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique) tel qu'indiqué dans l'Acte.

L'Evaluation Correcte est fondée sur un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société.

Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Acte afin d'y refléter le Prix Correct de Souscription et l'Evaluation Correcte de façon à ce que la partie «Souscription et Paiement» ait la teneur suivante:

«Souscription et paiement

Toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été souscrites par Baker Hughes International Partners Holdings SCS.

Toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont entièrement été payées et libérées par voie d'un apport en nature, consistant en toutes les 19.990 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune (les Parts Sociales) détenues par Baker Hughes International Partners Holdings SCS dans Baker Hughes International Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, de sorte que les parts sociales sont à la libre disposition de la Société; la preuve résultant d'un certificat d'évaluation qui a été donné au notaire instrumentaire).

Les Parts Sociales sont librement transférables tel que confirmé par Baker Hughes International Partners Holdings SCS.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de Baker Hughes International Partners Holdings SCS, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de la partie mentionnée et le notaire instrumentaire, resteront attachés au présent acte dans le but d'être enregistré avec lui.

Les Parts Sociales ayant une valeur totale de 2.812.441.889,57 USD (deux milliards huit cent douze millions quatre cent quarante-et-un mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-sept cents) sont à la libre disposition de la Société.

Le montant correspondant à la valeur des Parts Sociales sera alloué comme suit:

-20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital de la Société;

-2.812.441.889,57 USD (deux milliards huit cent douze millions quatre cent quarante-et-un mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-sept cents) sur le compte de primes d'émission de la Société.»

Il résulte de ce qui précède que le montant de la prime d'émission de Société, est à présent rectifié avec effet à la date de l'Acte et est fixé au moment de l'acte à 2.812.419.889,57 USD (deux milliards huit cent douze millions quatre cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-sept cents) (le Montant Correct de Prime d'Emission).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de (i) procéder individuellement pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Montant Correct de Prime d'Emission dans les livres et les comptes de la Société et (ii) plus généralement de procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à quatre cents euros (400,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. BONTEMPS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 27 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12501. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135470/191.

(150147357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Brasseur Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 150.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 juillet 2015

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires que:

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée d'un an, les mandats d'administrateurs de Madame Simone Retter, de Monsieur Jean-Paul Goerens, et de Monsieur André Meder. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée d'un an, le mandat de commissaire aux comptes de la société Lux Fiduciaire Consulting S.à.r.l.. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

BRASSEUR-IMMO S.A.

Simone Retter

Référence de publication: 2015135486/19.

(150147568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

BtoBe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 168, rue Metzlerlach.
R.C.S. Luxembourg B 163.383.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-huit juillet,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BtoBe S.A.", ayant son siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B163 383, constituée suivant acte reçu par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en date du 2 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2657 du 2 novembre 2011.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Franck BOUTE, administrateur, né à Saint-Etienne (France) le 30 août 1965, demeurant à L-4441 Soleuvre, 168, rue Metzlerlach.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Cindy GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, à L-4441 Soleuvre, 168, rue Metzlerlach, et en conséquence modification de l'article deux, premier alinéa, des statuts.

2. Constat du changement d'adresse de l'administrateur et délégué à la gestion journalière Franck BOUTE.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, à L-4441 Soleuvre, 168, rue Metzlerlach, et de modifier par conséquent l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la Société est établi à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que Monsieur Franck BOUTE, prénommé, administrateur et délégué à la gestion journalière, a transféré son domicile à l'adresse suivante: L-4441 Soleuvre, 168, rue Metzlerlach.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cents euros (800.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BOUTE, C. GOMES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 04 août 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015135490/56.

(150146647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Boucherie Clement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 4, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 72.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135506/10.

(150147342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CellHealth Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.877.

En date du 27 juillet 2015 et avec effet immédiat, Florence Gerardy avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la société CellHealth Global S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180877

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015135526/15.

(150147421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CellHealth Institute International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.927.

Par résolutions signées en date du 14 janvier 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Houston, avec adresse professionnelle au 32, Reid Street, HM 11 Hamilton, Les Bermudes, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission de Sanjeev Jewootah, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135527/15.

(150146646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CUP CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.293.

—
EXTRAIT

En date du 5 août 2015, l'associé RTS L.P. a transféré ses 12.500 parts sociales détenues dans la société Cup CEE S.à r.l. à Cup CEE (JV) SCSp, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Cup CEE (JV) SCSp	<u>12.500 parts sociales</u>
Total	12.500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135539/18.

(150147497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Cyclame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.294.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015135540/10.

(150147463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Cabinet Vétérinaire Gindt-Bourdeau s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 177, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABINET VETERINAIRE GINDT-BOURDEAU s.à r.l.

Référence de publication: 2015135541/10.

(150147439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Cauva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.530.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 29 juillet 2015 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Carlo De Joncaire Narten, administrateur de sociétés, né en Italie, le 23 septembre 1948, de nationalité américaine et résidant au 24, Zona Carpinì, I-06014 Montone, (Italie) a été nommé à la

fonction d'administrateur unique de la Société pour une durée de trois ans, son mandat viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, une société de droit anglais ayant son siège social au 41, Chalton Street à GB-Londres NW1 1JD a été nommée à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans, son mandat viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2018.

Bertrange, le 29 juillet 2015.

Pour CAUVA S.A.

Référence de publication: 2015135543/18.

(150146742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CETP II Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.888.

—

Il résulte de la lettre de démission en date du 1^{er} juillet 2015 que Madame Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

CETP II Co-Invest S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135551/13.

(150146914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CETP III Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.068.

—

Il résulte de la lettre de démission en date du 1^{er} juillet 2015 que Madame Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

CETP III Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135552/13.

(150146921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Chalet Ombreux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.714.

—

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135554/10.

(150147605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Claxon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.171.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourth august

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

CLAXON ITALIA S.r.l., in liquidazione, a limited liability company governed by the laws of Italy established and having its registered office in I-20144 Milano, Via Del Caravaggio 3, registered with the Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. of Milana, tax code and inscription number 06852790150 (R.E.A. number - (Repertorio Economico Amministrativo) MI-1124072), (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Anthony THILLMANY, employee, professionally residing in Esch-Sur- Alzette, 32 A rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of CLAXON PARTICIPATIONS S.A., a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 69171, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on 19 March 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 452 of 15 June 1999, and whose articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 10 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1202 of 14 November 2003.

The share capital of the Company presently amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of twenty-four Euros and eighty cents (EUR 24.80) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, declares that the 20 February 2015 has been held a shareholders' meeting having taken the following resolutions:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of CLAXON ITALIA S.r.l., in liquidazione as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company;
4. Determination of the powers of the liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

The appearing party, as the sole shareholder of the Company goes back on the resolutions taken at the shareholders' meeting of 20 February 2015 and takes the resolutions below.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company revokes CLAXON ITALIA S.r.l., in liquidazione of its mandate of liquidation of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the directors and the statutory auditor of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of Five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre août

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu

CLAXON ITALIA S.r.l., in liquidazione, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Italie établie et ayant son siège social à I-20144 Milano, Via Del Caravaggio 3, inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Milan, code fiscal et numéro d'inscription 06852790150 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) MI-1124072) (l'«Actionnaire Unique»),

ici dûment représentée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, 32 A rue Zénon Bernard, 4031 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement le seul actionnaire de CLAXON PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal,, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69171, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 15 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1202 du 14 novembre 2003.

La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant toutes une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des actions de la Société.

La comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare que le 20 février 2015 a été tenue une assemblée générale ayant prises les résolutions suivantes:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de CLAXON ITALIA S.r.l., in liquidazione en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
- 4 Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

La comparante en sa qualité d'actionnaire unique revient sur les résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 février 2015 et prend les résolutions ci-dessous.

La comparante en sa qualité d'actionnaire unique révoque CLAXON ITALIA S.r.l., in liquidazione de son mandat de liquidateur de la Société.

La comparante en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/08/2015. Relation: EAC/2015/18326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015135559/123.

(150147272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CLR Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 168.495.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135561/10.

(150146962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135568/10.

(150147742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Cottonita Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Cottonita Investments S.A.).

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.935.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of June,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "COTTONITA INVESTMENTS S.A.", a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.935, its registered office had been transferred to Luxembourg pursuant to a notarial deed on 11th November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1306 of 8th December 2003 (the "Company").

The meeting was opened at 3.15 p.m. with Mr Raf BOGAERTS, companies director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy PARTIGIANONE, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1st December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;

2. Increase of the share capital of the Company by incorporating the share premium into the share capital so as to raise its current amount of EUR 493,900.00 to EUR 42,593,900.00;

3. Creation of 1,684,000.00 new ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- each subscribed by the sole shareholder;

4. Decrease of the share capital of the Company by incorporating the total losses brought forward for the financial year ended 28th February 2015 of EUR 42,422,900.00 to the share capital so as to decrease it from EUR 42,593,900.00 to EUR 171,000.00;

5. Cancellation of 1,696,916 ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- each.

6. Transformation of the Company into a Société à responsabilité limitée;
7. Resignation of the current directors and discharge; appointment of the outgoing directors as managers
8. Amendment of the Company's name into Cottonita Investments S.à r.l.;
9. Amendment and fully restatement of the articles of association accordingly;
10. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1st December 2015.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-two million one hundred thousand Euro (EUR 42,100,000.-), to raise it from its current amount of four hundred ninety-three thousand nine hundred Euro (EUR 493,900.-) represented by nineteen thousand seven hundred fifty-six (19,756) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to forty-two million five hundred ninety-three thousand nine hundred Euro (EUR 42,593,900.-) by issuing one million six hundred eighty-four thousand (1,684,000) new ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment:

All the one million six hundred eighty-four thousand (1,684,000) new ordinary shares are subscribed by the sole shareholder of the Company, C&A Mode AG, a company established under Swiss law and having its registered office at Oberneuhofstr. 6, CH-6340 Baar, Switzerland,

here represented by Mr Raf BOGAERTS, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Bar.

The subscribed shares are fully paid up by incorporating the share premium account of the Company to the share capital.

The existence of the share premium account served to increase the capital of the Company as described here above, was justified to the undersigned notary by a balance sheet dated 28th February 2015.

The said balance sheet will remain annexed to the present deed.

The existence of the share premium account as of today results from a certificate signed by two directors of the Company.

Third resolution:

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-two million four hundred twenty-two thousand nine hundred euro (EUR 42,422,900.-) in order to bring it from its current amount of forty-two million five hundred ninety-three thousand nine hundred Euro (EUR 42,593,900.-) represented by one million seven hundred three thousand seven hundred fifty-six (1,703,756) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by incorporating the total losses brought forward for the financial year ended 28th February 2015 and by cancelling one million six hundred ninety-six thousand nine hundred sixteen (1,696,916) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The existence of the total losses served to reduce the capital of the Company as described here above, was justified to the undersigned notary by a balance sheet dated 28th February 2015.

The said balance sheet will remain annexed to the present deed.

A certificate, signed by two directors of the Company, certifying that the losses still exist on the present date, will remain annexed to be registered with the present deed.

Forth resolution:

The general meeting resolves to transform the Company into a société à responsabilité limitée.

Fifth resolution:

The general meeting resolves to accept the resignation of the current directors of the Company and to grant full discharge. Furthermore the general meeting resolves to appoint the outgoing directors as managers of the Company:

- Mr Raf Bogaerts, companies director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
 - Mr Robert Smeele, companies director, residing professionally in 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug;
 - Mr John Drury, companies director, residing professionally in 81, Fulham Road, Michelin House, 3rd floor, GB-SW3, 6RD London;
 - Mr Johny Seré, companies director, residing professionally in 1, Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde;
 - Mr Dimitri Maréchal, companies director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
 - Mrs Peggy Partigianone, companies director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
- The mandate of the managers will expire after the annual general meeting of the shareholders to be held in 2016.

Sixth resolution:

The general meeting resolves to amend the Company's name into "Cottonita Investments S.à r.l."

Seventh resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Cottonita Investments S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Purpose. The purpose of Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred in the city of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The corporate capital of the Company is fixed at one hundred seventy-one thousand Euro (EUR 171,000.-) represented by six thousand eight hundred forty (6,840) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Towards administrative authorities, the Company will be validly bound by the sole signature of any one manager.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st March of each year and shall terminate on the last day of February of the following year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of February, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in French followed by an English version. In case of divergence between the French and the English text, the English version shall prevail.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COTTONITA INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.935, dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte notarié en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306 du 8 décembre 2003 (la Société).

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy PARTIGIANONE, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015;
2. Augmentation du capital social de la Société par incorporation de la prime d'émission dans le capital social afin d'augmenter son capital actuel de EUR 493.900,- à EUR 42.593.900,-;
3. Création de 1.684.000 nouvelles actions ordinaires avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune souscrites par l'actionnaire unique;
4. Réduction du capital social de la Société par absorption de résultats reportés à l'année sociale se terminant le 28 février 2015 de EUR 42.422.900, afin de le réduire de EUR 42.593.900 à EUR 171.000;
5. Annulation de 1.696.916 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune;
6. Transformation de la Société dans une société à responsabilité limitée;
7. Démission des administrateurs actuels et décharge; nomination des administrateurs démissionnés en tant que gérants;
8. Changement du nom de la Société en Cottonita Investments S.à r.l.;
9. Modification subséquente et refonte complète des statuts;
10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-deux millions cent mille euros (EUR 42.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cents euros (EUR 493.900,-) représenté par dix-neuf mille sept cent cinquante-six (19.756) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cents euros (EUR 42.593.900,-) par l'émission d'un million six cent quatre-vingt-quatre mille (1.684.000) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Toutes les un million six cent quatre-vingt-quatre mille (1.684.000) nouvelles actions ordinaires sont souscrites par l'actionnaire unique, C&A Mode AG, une société constituée suivant les droits suisse, ayant son siège social à Oberneuhofstr. 6, CH-6340 Baar, Suisse,

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Baar.

Toutes les actions sont entièrement libérées par incorporation au capital du compte de la prime d'émission de la Société.

L'existence du compte prime d'émission, ayant servi à l'augmentation de capital ci-dessus, a été démontrée au notaire soussigné par un bilan au 28 février 2015.

Ledit bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

L'existence du compte prime d'émission à la date d'aujourd'hui résulte d'une attestation signée par deux administrateurs de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de quarante-deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cents euros (EUR 42.422.900,-) pour le ramener de son montant actuel de quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cents euros (EUR 42.593.900,-) représenté par un million sept cent trois mille sept cent cinquante-six (1.703.756) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cent soixante-et-onze mille euros (EUR 171.000,-) par absorption de résultats reportées à l'année sociale se terminant le 28 février 2015 et par annulation d'un million six cent quatre-vingt-seize mille neuf cent seize euros (EUR 1.696.916,-) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'existence des résultats ayant servi à la réduction de capital ci-dessus a été démontrée au notaire soussigné par un bilan au 28 février 2015.

Ledit bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Une attestation délivrée par deux administrateurs de la Société, certifiant que les pertes existent toujours à la date du présent acte, y restera annexée pour être enregistrée en même temps.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la Société et leur donne décharge.

En plus, l'assemblée générale décide de nommer les administrateurs démissionnés en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

- Monsieur Robert Smeele, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug;

- Monsieur John Drury, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 81, Fulham Road, Michelin House, 3^{ème} étage, GBSW3, 6RD Londres;

- Monsieur Johny Seré, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 1, Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde;

- Monsieur Dimitri Maréchal, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

- Madame Peggy Partigianone, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société en «Cottonita Investments S.à r.l.»

Deuxième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Cottonita Investments S.à r.l.» (la Société).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à cent soixante-et-onze mille euros (EUR 171.000,-) représenté par six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des autorités administratives, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un des gérants.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mars de chaque année et finit le dernier jour de février de l'année suivante.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en français, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} juillet 2015. 1LAC/2015/20307. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015135574/497.

(150147359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Crew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 199.127.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE.

LE VINGT ET UN JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Grégory Patrice GIEMZA, consultant, né le 16 décembre 1982 à Liège (Belgique), demeurant au 2A/11, Rue de la Comtesse B-6792 Battincourt,

2. Monsieur Jean-Pierre Yves LE BOULENGÉ, juriste, né le 30 septembre 1982 à Liège (Belgique), demeurant au 25, Rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Lesquels comparants, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «CREW S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social l'achat, la vente et la commercialisation par tous moyens dont internet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, de mobiliers et d'objets de décoration ainsi que tout autre bien ou service annexe ou connexe.

La société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement, ou indirectement à la prise de participations sous quelques formes que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra procéder à la gestion et au développement de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens ou droits immobiliers.

Par ailleurs, la société pourra également fournir des services ou des missions de conseil dans le domaine du traitement informatique de données, le développement, le support, la maintenance de systèmes informatiques de traitement de données ou toutes autres opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à cette activité.

En général, la société pourra accomplir, à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée:

- par la signature conjointe de 2 (deux) gérants pour toutes matières dont la valeur dépasse EUR 5.000, ou
- par la signature individuelle de chaque gérant pour toutes matières égales ou inférieures à EUR 5.000.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature individuelle ou conjointe de la personne au nom de laquelle ladite autorisation a été délivrée.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Grégory Patrice GIEMZA, prénommée	250 EUR	EUR 6.250
2. Monsieur Jean-Pierre Yves LE BOULENGÉ, prénommé	250 EUR	EUR 6.250
TOTAUX	500 EUR	EUR 12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Grégory Patrice GIEMZA, consultant, né le 16 décembre 1982 à Liège (Belgique), demeurant au 2A/11, Rue de la Comtesse B-6792 Battincourt,

2. Monsieur Jean-Pierre Yves LE BOULENGÉ, juriste, né le 30 septembre 1982 à Liège (Belgique), demeurant au 25, Rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 25, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande et disposer d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. P. GIEMZA, J.-P. Y. BOULENGE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils I, le 23 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015135577/123.

(150146988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CVC Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.416.

Par résolutions prises en date du 24 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Thomas Morana, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Stefan Oostvogels, avec adresse au 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, de son mandat de gérant, avec effet au 7 mai 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135581/15.

(150147469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Cyaniris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 125.554.

Rectificatif du dépôt du 29/07/2015 numéro L150138038

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135583/12.

(150146991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

D-International-Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 164.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D-INTERNATIONAL-IMMOBILIER

Référence de publication: 2015135586/10.

(150147419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Distrifashion, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, Centre Commercial «Knauf Center».

R.C.S. Luxembourg B 159.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 07/08/2015.

Référence de publication: 2015135589/10.

(150147337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Dkfin Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4408 Belvaux, 81, rue Wassertrap.

R.C.S. Luxembourg B 188.003.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Aubry Marcel DE KOSTER, ingénieur commercial, demeurant à L-9265 Diekirch, 34, rue du Palais, et Monsieur Jonathan Mark COFFINER, informaticien, demeurant à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean (Belgique), 63/1 rue De La Semence,

tous deux ici représentés par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privés données le 28 juillet 2015.

Lesdites procurations après avoir été signées «Ne Varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

I. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société " Dkfin Management Services S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 34, rue du Palais (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2261 du 25 août 2014, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 188003. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.

III. Les associés ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-9265 Diekirch, 34, rue du Palais à L-4408 Belvaux, 81, rue Waassertrap.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9265 Diekirch, 34, rue du Palais, à l'adresse suivante: L-4408 Belvaux, 81, rue Waassertrap, commune de Sanem avec effet au 30 juillet 2015.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la Société est établi dans la commune de Sanem.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24180. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135590/51.

(150146895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.809.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2015

En date du 31 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter et confirmer la démission de Monsieur Kim YOONKEON de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 31 juillet 2015;

- de nommer Monsieur Sang Chul KIM, né le 9 juillet 1968 en République de Corée, ayant l'adresse professionnelle suivante: 2F 15, Jong-ro 33-gil, Jongno-gu, Séoul, 110-739, République de Corée, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet au 31 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015135591/19.

(150147249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Doro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Doro Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015135592/11.

(150147164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Damovo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.249.

—
Le Bilan au 31 janvier 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015135594/12.

(150147423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Damovo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.250.

—
Le Bilan au 31 janvier 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015135595/12.

(150147422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Davies Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.721.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2015135600/11.

(150146919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

DCO Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 31A, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 186.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135601/10.

(150147694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Dianalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 13.109.

EXTRAIT

Suite à l'acte de cession de parts sociales du 28 février 2015 lors duquel Selrah Invest AG, 21 Bahnhofstrasse, 6304 Zug, Allemagne (avec la nouvelle dénomination FIDEXIS S.A. boulevard de Pérolles 21, 1701 Fribourg, Suisse) a cédé 2.500 parts sociales à Dallmayr Automatenservice Gmbh, Viezstrasse 1, 66663 Merzig, Allemagne, enregistré au registre de commerce à Saarbrücken (Allemagne), sous la section 17HRB 9184.

Le capital social de la Société est détenu comme suit:

Dallmayr Automatenservice Gmbh	2.500 parts sociales
Total:	2.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/08/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015135610/19.

(150146940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Audaxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 66.880.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015134443/11.

(150146396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Aismare Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.544.

Il est à noter le changement d'adresse de l'associé Aismare Limited se trouve dorénavant au 66, Lincoln's Inn Fields, London WC2A 3LH, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134412/12.

(150145830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Alpimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 162.543.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPIMMO

Référence de publication: 2015134420/10.

(150145860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

C.Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.156.

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Daniel BARBOSA ANTUNES CACAO, maçon, né à Valoes (P) le 16 novembre 1977, demeurant à L-9157 Heiderscheid, 28, Neiewee;

Lequel comparant agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "C.CONCEPT S.à r.l." avec siège social à L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-rue.

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Esch/Alzette en date du 13 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 6 avril 2012,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 167.156;

le comparant ayant acquis les parts de Monsieur Mario GADELHO MENDES, demeurant à L-4326 Esch/Alzette, 33, rue de Stalingrad suivant cession de parts datée du 1^{er} avril 2015, dont une copie de la transcription au registre des sociétés, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Acceptation de cession de parts

Monsieur Daniel BARBOSA ANTUNES CACAO prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en assemblée générale:

Première résolution

L'associé décide de compléter l'objet social de la société et en conséquence décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, l'exploitation d'une entreprise de travaux de plafonnage et de façades ainsi que tous travaux de peinture, ainsi que l'achat et la vente de tous articles de la branche.

En outre la société peut procéder à l'acquisition, la cession, la location, la mise en valeur et la gestion de tous biens ou droits immobiliers ainsi que toutes opérations connexes.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement, sans pouvoir entraîner cependant la modification de celui-ci.»

Deuxième résolution

L'associé transfère le siège social de L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-rue à L-9157 Heiderscheid, 28, Neiewee et en conséquence décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Sûre; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.»

Troisième résolution

que la partie comparante Daniel BARBOSA ANTUNES CACAO déclare par les présentes céder cinquante parts sociales (50) de la prédite société à Madame Ines Marisa PEREIRA GONCALVES, employée, née le 19 juillet 1979 à Amarante (P), demeurant à L-9157 Heiderscheid, 28, Neiewee

ici présente et ce acceptant

Le prix de cette cession a été fixé et réglé entre parties.

Acceptation de cession de parts

Monsieur Daniel BARBOSA ANTUNES CACAO prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

La répartition des parts est donc suite à cette cession de parts la suivante:

Monsieur Daniel BARBOSA ANTUNES CACAO	50 parts
Madame Ines Marisa PEREIRA GONCALVES	50 parts
Total	100 parts

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Madame Ines Maria PEREIRA GONCALVES gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

Les associés décident de nommer Monsieur OLIVEIRA RODRIGUES Vasco Manuel, né le 01/10/1965 à Vale de Cambra (P), demeurant à L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI, gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Dans les domaines techniques, la société sera valablement engagée par la signature du gérant technique.

Dans les domaines administratifs, la société sera valablement engagée par la signature du gérant administratif.

Monsieur Daniel BARBOSA ANTUNES donne par les présentes sa démission comme gérant de la société et décharge lui est donnée pour l'exercice de ses fonctions.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent euros (800,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel BARBOSA ANTUNES CACAO, Ines Marisa PEREIRA GONCALVES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11928. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136380/76.

(150148004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

AVERE ASSET Mgmt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 147.282.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134448/9.

(150145361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

AVE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015134445/10.

(150146343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

BCG Holding Group S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 720.081.514,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.034.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015134473/10.

(150145787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Blue Station, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 182.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134478/10.

(150145717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

BM Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 106.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015134480/10.

(150146340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Cidron SuperPay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 116.010,00.

Siège social: L-1748 Lux-Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 186.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ce dépôt est rectificatif du dépôt précédemment effectué le 29 juillet 2015, numéro de dépôt L150137366.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015134513/11.

(150145273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.
